

## OBJET : RENFORCEMENT DES MESURES GOUVERNEMENTALES DANS LES ÉCOLES

**La Prairie, le 7 janvier 2021** – À la suite de la conférence de presse du premier ministre du Québec, monsieur François Legault, qui a eu lieu en fin de journée hier, de nouvelles mesures visant un confinement plus important de la population afin de canaliser la propagation de la COVID-19 ont été annoncées. Avant de vous présenter les faits saillants concernant nos élèves, nous tenons à vous faire part du bilan des cas recensés pendant la période des Fêtes et des bonnes pratiques pour commencer l'année 2021 en beauté.

### **Bilan des cas recensés entre le 23 décembre 2020 et le 6 janvier 2021**

Merci à tous les parents et à nos élèves adultes de nous avoir informés des tests positifs à la COVID-19 pendant la période des Fêtes. Au total, sur l'ensemble de nos 55 établissements, 98 élèves et 27 membres du personnel ont eu la confirmation d'un test positif à la COVID-19. Le bilan de chacun des établissements sera transmis par sa direction en début de semaine prochaine. Ces chiffres nous permettent de croire que la situation de nos établissements est sous contrôle et que les réflexes quant à l'importance de nous informer pour les suivis épidémiologiques sont développés. Au moment du retour en classe, nous pourrions continuer d'agir avec diligence en cas de confirmation de tests positifs d'un élève ou d'un membre de nos équipes. Une très précieuse collaboration!

Voici les faits saillants des annonces gouvernementales du 6 janvier 2021 :

### **Écoles primaires**

- Pour les élèves du primaire, **le retour en classe aura lieu, comme prévu, le 11 janvier 2021.**
- Le port du couvre-visage sera obligatoire dans les corridors, les aires communes et sur le terrain de l'école pour tous les élèves, à l'exception de ceux du préscolaire.
- En classe, les élèves de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> année devront obligatoirement porter le couvre-visage.

***Les élèves de l'École régionale Brenda-Milner ne sont pas concernés par ces mesures et l'école demeure ouverte selon le calendrier scolaire habituel.***

### **Écoles secondaires**

- La réouverture des écoles aura lieu **le 18 janvier 2021**, selon l'horaire de l'école.
- La présence en classe un jour sur deux pour les élèves de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire se poursuit, selon l'horaire déjà établi.
- Le port du masque de procédure sera obligatoire en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école.
- Deux masques de procédure seront distribués quotidiennement aux élèves et aux enseignants.

### **Centre de formation professionnelle et centre de formation générale aux adultes**

- Le retour en classe est prévu pour **le 18 janvier 2021**, selon l'horaire du centre.
- Le port du masque de procédure sera obligatoire pour tous.

### **Services de garde**

Les services de garde rouvriront à compter du **11 janvier 2021**.

Pour plus de détails au sujet des balises gouvernementales qui seront en vigueur entre le 9 janvier et le 8 février 2021, rendez-vous au : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>

### **Conditions hivernales**

Vous trouverez, en cliquant sur le lien suivant : [Bonnes pratiques hivernales](#), les indications à respecter quant aux mesures sanitaires. Merci de lire le document attentivement.

Aussi, notamment pour les élèves du primaire, il est important de se rappeler que le couvre-visage est inconfortable et moins efficace lorsqu'il y a accumulation d'humidité à l'intérieur, comme cela pourrait être le cas lors des récréations. Il est donc recommandé de mettre à la disposition de votre enfant plusieurs couvre-visages afin de pouvoir le changer régulièrement. Il serait aussi judicieux qu'il ait un petit sac pour ranger les masques souillés en vue du retour à la maison.

### **Transport scolaire**

Les enfants qui utilisent le transport scolaire ont une place assignée à bord de l'autobus afin de permettre notamment d'identifier les contacts à risque en cas de déclaration d'un diagnostic positif à la COVID-19. En effet, ces places assignées permettent d'isoler les élèves selon les directives de la Santé publique. Cette information se trouve sur [Mozaïk-Portail](#), merci de la noter en vue du retour en classe en janvier 2021 et de rappeler à votre enfant l'importance de respecter cette place. Dans ce contexte, les élèves ne peuvent changer de place sous aucun prétexte.

### **Déclaration d'un test positif**

Pour permettre au CSSDGS d'appuyer efficacement la Santé publique, nous vous demandons de nous informer aussitôt d'un résultat positif à la COVID-19 concernant l'un de nos élèves. **Pour déclarer un cas, merci de contacter directement l'établissement scolaire de votre enfant.** Il vous sera alors demandé de remplir un formulaire qui se trouve dans le dossier de votre enfant sur [Mozaïk-Portail](#), dans l'onglet Ressources/Général. Il est plus que jamais important de continuer d'être à l'affût des symptômes de la COVID-19. À cet effet, voici le lien vers un outil qui vous guidera si vous ou votre enfant avez un ou des symptômes : [Quoi faire si mon enfant a des symptômes?](#)

***Les élèves adultes doivent suivre la procédure établie par leur centre de formation pour déclarer un cas de test positif à la COVID-19.***

### **Annonce du ministre de l'Éducation**

Le ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, fera une conférence de presse demain. À la suite de celle-ci, nous communiquerons dans les meilleurs délais les nouvelles balises qui seront annoncées, si tel était le cas.

Nous profitons de cette correspondance pour vous souhaiter une année 2021 sous le signe de la santé! À cet effet, nous savons que nous pouvons compter sur vous pour être des plus prudents afin que la bataille pour la pandémie demeure sur la bonne voie et qu'ensemble, nous fassions une différence!

*La Direction générale*